



CONSEIL GENERAL

La commission financière

Place de l'Hôtel-de-Ville 3
CH-1700 Fribourg
www.ville-fribourg.ch
secretariat.conseilgeneral@ville-fr.ch

Aux membres du Conseil général
de la Ville de Fribourg

Fribourg, le 18 juin 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le 15 décembre 2014, conformément à l'article 98 LCO, vous avez, sur proposition de la Commission financière, décidé de désigner la CORE Fiduciaire Revicor SA, route des Arsenaux 41 à 1701 Fribourg en qualité d'organe de révision des comptes communaux de l'exercice 2015, puis confirmé ce mandat pour les exercices 2016 et 2017 par décision du 29 mai 2017.

La Commission financière porte une appréciation très positive sur la révision effectuée par le mandataire. Le champ d'action est large; les analyses sont conduites avec rigueur; les travaux reposent sur des démarches précises; les conclusions sont solidement étayées. Enfin, le mandataire établit un document synthétique de suivi des propositions et recommandations qui se révèle être très précieux.

Proposition

En sa séance du 18 juin 2018, la Commission financière a décidé de proposer aux membres du Conseil général de renouveler le mandat donné à CORE Fiduciaire Revicor SA, route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg couvrant les exercices 2018, ainsi que ceux des années 2019 et 2020.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de notre considération distinguée.

**AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE
DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

La Présidente:

Lise-Marie Graden

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor

Copie: au Conseil communal